

<b>Zeitschrift:</b>	Action : Zivilschutz, Bevölkerungsschutz, Kulturgüterschutz = Protection civile, protection de la population, protection des biens culturels = Protezione civile, protezione della popolazione, protezione dei beni culturali
<b>Herausgeber:</b>	Schweizerischer Zivilschutzverband
<b>Band:</b>	49 (2002)
<b>Heft:</b>	5
<b>Artikel:</b>	Diminution des annonces d'événements
<b>Autor:</b>	[s.n.]
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-369525">https://doi.org/10.5169/seals-369525</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 26.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## BILAN SEMESTRIEL DE LA CENTRALE NATIONALE D'ALARME (CENAL)

# Diminution des annonces d'événements

DDPS. Durant le premier semestre 2002, la CENAL a reçu 185 annonces d'événements. Pour la première fois depuis cinq ans, la CENAL a de nouveau enregistré une diminution de ces annonces. Par rapport au second semestre de 2001, le recul représente environ 40 %. Cependant, il est presque exclusivement imputable à la disparition progressive du nombre de cas d'anthrax. Si, en automne 2001, près de 80 cas présumés ont été transmis par l'intermédiaire de la CENAL aux organes d'intervention, un seul cas a été signalé au cours du premier semestre de 2002. Par rapport au premier semestre de 2001, le nombre des annonces d'événements n'a pas changé.

Durant les six premiers mois de l'année 2002, seules 38 annonces ont concerné le pays. Celles en provenance de l'étranger se sont principalement concentrées sur deux catégories. Il s'agissait d'abord d'annonces concernant des incidents de centrales nucléaires et ensuite d'accidents de transport et de commerce illégal de matériel radioactif.

Aucun des événements signalés n'a représenté de danger pour la population et l'environnement en Suisse.

### Intégration à la nouvelle Protection de la population

En tant que service spécialisé de la Confédération pour les événements relatifs à une augmentation du taux de la radioactivité, la CENAL a de nouveau été confrontée à diverses questions techniques. Il s'est avant tout agi des effets possibles d'une escalade sur le sous-continent indien et d'évaluations de dangers par rapport aux «bombe sales». En étroite relation avec le Laboratoire de Spiez, des éléments d'information ont été réunis à l'intention des responsables politiques. Dès l'année prochaine, cette coopération sera renforcée. En effet, dans le courant de 2003, les deux organisations seront intégrées dans le nouveau domaine du DDPS, la Protection de la population.

### La CENAL doit-elle également avertir en cas d'intempéries?

La compétence de la CENAL est essentiellement limitée aux événements techniques: radioactivité, accidents chimiques, rupture de barrage et chute de satellites. Suite à l'ouragan «Lothar», en décembre 1999 et au postulat du conseiller national Föhn, divers services de la Confédération et des représentants de la CENAL ont mené d'impor-

tantes discussions dans le but de savoir si alerte et alarme dans le domaine de l'environnement devaient également être diffusés par la CENAL. La compétence technique ne changerait pas et relèverait toujours des services de la Confédération MétéoSuisse, de l'Institut de recherche pour les avalanches de Davos et du Service hydrologique national. La CENAL avec son infrastructure protégée en cas de crise et son savoir-faire dans la gestion des cas d'urgence veillerait cependant à transmettre en temps utile les informations aux services de police concernés et aux états-majors des cantons. □

## VARIA

### Section valaisanne de l'USPC

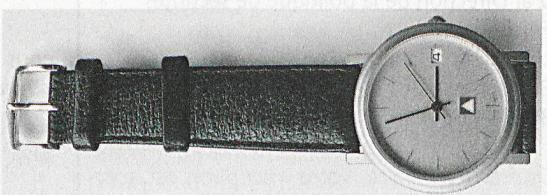
DG. L'assemblée générale de la Section valaisanne de l'Union suisse pour la protection civile aura lieu cette année dans la commune de Fully, et ceci le vendredi 25 octobre. Nous vous y invitons cordialement! □

## La politesse des rois...

Plus jamais en retard avec cette montre-bracelet PCI de fabrication suisse. Elegante avec sa combinaison gris souris pour le boîtier, les chiffres et noir pour l'affichage, sans oublier le logo de la PCI. Elle est munie de la date et ne craint pas l'humidité. Son bracelet bleu marine est en cuir véritable.

**Commandes:** Union suisse pour la protection civile, case postale 8272, 3001 Berne, tél. 031 381 65 81, fax 031 382 21 02

**Fr. 54.-**  
+ TVA



## Belle et pratique

Comme le «schmilblik», cette lampe de poche tient dans la main. Jolie dans son habit argenté, elle est un cadeau pratique et utile. L'ouverture de son couvercle, frappé aux armes de la PCI, fait jaillir la lumière; la fermeture l'éteint. Rien de plus simple. Dans son prix attractif sont comprises 2 batteries AAA de 1,5 volts. Elle est emballée dans une boîte en carton.

### Adresse de commande:

**Union suisse pour la protection civile, case postale 8272, 3001 Berne, téléphone 031 381 65 81, fax 031 382 21 02**

**Fr. 6.50** + TVA



## La PCI, «ça réveille»

Enfin! Un réveil à l'heure, à la seconde près. La magie du radio-contrôle permet aussi de passer de l'heure d'été à celle d'hiver (l'inverse aussi). Toutes ces fonctions sont réunies dans un boîtier noir mat (7x10 cm), frappé du logo de la PCI.

**Fr. 34.-**  
+ TVA



**Commandes:** Union suisse pour la protection civile, 3001 Berne, case postale 8272, tél. 031 381 65 81, fax 031 382 21 02